



28 septembre 2018

Comité directeur de la Conférence du Rhin supérieur  
Communiqué de presse

**L'Europe facilite la vie en commun.  
De nombreux projets transfrontaliers sont en bonne voie.**

« Je me réjouis des avancées obtenues en matière d'accord franco-allemand dans le domaine des interventions transfrontalières en cas d'urgence », annonce Werner Schreiner, Chargé de mission pour la coopération transfrontalière de la Ministre - Présidente du Land de Rhénanie-Palatinat Malu DREYER et Président en exercice de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur. M. Schreiner présidait la réunion du comité directeur à Bad Bergzabern en présence de M Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est et du Bas-Rhin, Chef de la délégation française et de Mme Elisabeth ACKERMANN, Présidente du Conseil d'Etat du Canton de Bâle – ville, Chef de la délégation suisse et soulignait que l'existence d'obstacles aux interventions en cas d'urgence n'était pas tolérable. « Une frontière ne doit pas conduire à ce que les services de secours en cas d'urgence se posent la question de savoir s'ils peuvent prendre le risque d'apporter de l'aide de l'autre côté de la frontière ». Des solutions sont en cours d'élaboration pour garantir la sécurité juridique des secours transfrontaliers de faible importance avec la participation des acteurs nationaux des trois pays.

Le comité directeur de la Conférence du Rhin supérieur a salué les accords et avancées obtenus dans le domaine des transports dans le Rhin supérieur et a rappelé l'importance d'une politique coordonnée pour le transport public de personnes dans la région du Rhin supérieur et son utilité primordiale pour la population et l'économie. « Sans un transport régional transfrontalier efficace, le marché intérieur européen ne pourra être mis en œuvre. Que nous puissions également associer les voisins du Bade-Wurtemberg et de la Sarre, renforce la capacité à agir en commun et de façon transfrontalière » souligne Werner Schreiner. En outre, l'appel à la bienveillance des services de l'Etat et aux services locaux de soutenir durablement les projets ferroviaires a été entendu, de nombreuses initiatives ont été prises, soutenues et sont devenues un centre d'intérêt pour l'Union européenne. L'Union européenne a, par exemple, fait savoir que parallèlement à la ligne Strasbourg-Wörth, le tronçon Lauterbourg-Wörth pouvait également être intégré dans le programme « Missing Link » favorisant ainsi un concept intégré des transports dans le Rhin supérieur et permettant de relier les nœuds Strasbourg et Karlsruhe/Wörth. C'est également le cas pour la réactivation de la ligne Haguenau-Rastatt qui a été retenue dans le rapport « Missings Links ».

La commission Transports du Bundestag n'a pas tenu compte de la position négative du ministre des transports allemand en accordant une subvention de 250 000 € pour une étude de mobilité multimodale pour la ligne Colmar – Freiburg. Lors d'une réunion du comité de pilotage présidée par la Préfecture de région Grand Est, un consensus a pu être trouvé sur les modalités de l'appel d'offre pour l'étude de mobilité multimodale. La construction et l'électrification de la ligne du Hochrhein entre Bâle et Erzingen est en cours d'avancement dans le cadre d'un pré-projet

germano-suisse bénéficiant de moyens financiers européens. Le Conseil fédéral suisse soumettra au Parlement cette année encore, son projet de loi portant extension de l'infrastructure ferroviaire 2030/35. Il est également envisagé d'attribuer une part de financement de la Confédération helvétique à ce projet.

Concernant l'amélioration de la connexion ferroviaire de Strasbourg à l'aéroport de Francfort, le Land de Bade-Wurtemberg a donné son accord pour examiner la proposition du groupe d'experts « Transport de voyageurs transfrontaliers » de réorganisation des horaires pour qu'une correspondance directe soit offerte toutes les deux heures avec l'ICE Offenbourg – Francfort Aéroport et dans le sens inverse avec des temps de transferts attractifs.

Le comité directeur de la Conférence du Rhin supérieur s'est également penché sur l'analyse transfrontalière de l'offre de soins en matière de santé dans les bandes frontalières de l'espace PAMINA. L'espace PAMINA comprend le Palatinat du Sud, le Centre du Rhin supérieur et le Nord de l'Alsace. « Cette étude montre de façon exemplaire, ce que la coopération transfrontalière pourrait apporter en terme d'offre de soins et conditions de vie de la population » a indiqué Werner Schreiner. La faible densité et le vieillissement des professionnels de santé fragilisent l'offre de soins. L'étude reprend des pistes de coopération transfrontalière qui pourraient permettre d'optimiser les situations, telles que faciliter la mobilité transfrontalière des patients. Le comité directeur a relevé que l'étude démontrait de grandes opportunités de coopération transfrontalière dans le domaine des soins ou de la périnatalité.

La stratégie 2030 de la Région métropolitaine tri-nationale du Rhin supérieur et la préparation du programme INTERREG VI A Rhin supérieur étaient également à l'ordre du jour du comité directeur. La Commission européenne élabore actuellement des « Position papers » pour chacun des espaces de coopération. Ils auront un impact considérable sur la portée de la conception des futurs programmes INTERREG après 2020 précise Werner Schreiner. « J'estime qu'il est important que nous nous occupions activement de la nouvelle stratégie pour le Rhin supérieur. Indépendamment de la direction que nous nous fixerons pour les dix ans à venir, le Cadre d'orientation pour l'aménagement du territoire constituant un outil important dans sa mise en œuvre, nous aurons également une influence sur INTERREG VI A et nous participerons ainsi à l'élaboration du fonds de subvention le plus important pour la coopération transfrontalière. Pour ce faire, nous devons nous exprimer d'une seule voix à Bruxelles. C'est la raison pour laquelle cette stratégie revêt une telle importance » a déclaré Werner Schreiner.

La Conférence du Rhin supérieur relève avec satisfaction que la Commission européenne se penche davantage sur les régions frontalières pour progressivement lever les obstacles transfrontaliers. La Commission européenne a présenté une proposition concrète de mécanismes visant à surmonter les obstacles juridiques liés aux différences de cultures administratives et de cadres juridiques nationaux, ce qui jusqu'à présent n'était pas possible. « Même si beaucoup de questions persistent, il est essentiel pour notre espace de coopération tri-nationale, de disposer parallèlement aux instruments dont nous disposons déjà, d'un outil permettant de mettre en œuvre les projets transfrontaliers de manière plus efficace et plus rapide » confia Werner Schreiner.

## La coopération dans le Rhin supérieur en deux mots



Aucune autre région européenne que la *Région métropolitaine tri-nationale du Rhin supérieur* ne coopère aussi étroitement et avec autant de succès. L'Alsace, le Pays de Bade, le Palatinat du sud et la Suisse du nord-ouest réunissent 6 millions d'habitants et constituent un espace culturel, de vie et économique commun. De nombreuses initiatives privées et publiques contribuent à la promotion, entre autres, de la mobilité, de l'éducation, de la recherche et de la protection de l'environnement dans cette région aux trois frontières.

L'orientation stratégique de la coopération est assurée par la Conférence du Rhin supérieur et le Conseil Rhénan. La *Conférence du Rhin supérieur* réunit les autorités administratives et étatiques. Elle initie une multitude de projets et veille à leur transposition. Le *Conseil Rhénan* constitue la réunion des élus. Il se positionne sur les sujets d'intérêt régional, y compris à l'égard de Bruxelles, de Paris, de Berlin et de Berne.